



Solidarité en faveur des territoires ruraux

Luc PEREIRA RAMOS
Direction du programme et des interventions
Agence de l'eau Seine-Normandie



Forum des acteurs de l'eau - Juin
/ juillet 2018

Au 10^e programme

Des bonifications de taux d'aide :

Assainissement

Alimentation en eau potable

Selon une définition des communes rurales arrêtées
par les préfets de département

En 2017 en Seine-Normandie	SUR
Assainissement	53,1 M€
Eau Potable	3,1M€
Total général	56 ,2M€

Pour l'alimentation en eau potable au 10e programme

subvention bonifiée au lieu d'une S+A

Travaux liés à la production, au transfert et au stockage de l'eau potable et sous condition, à la distribution : Quantité, qualité, sécurité
S30% au lieu de S20% + A 30%

Pour l'assainissement

Assainissement non collectif ANC

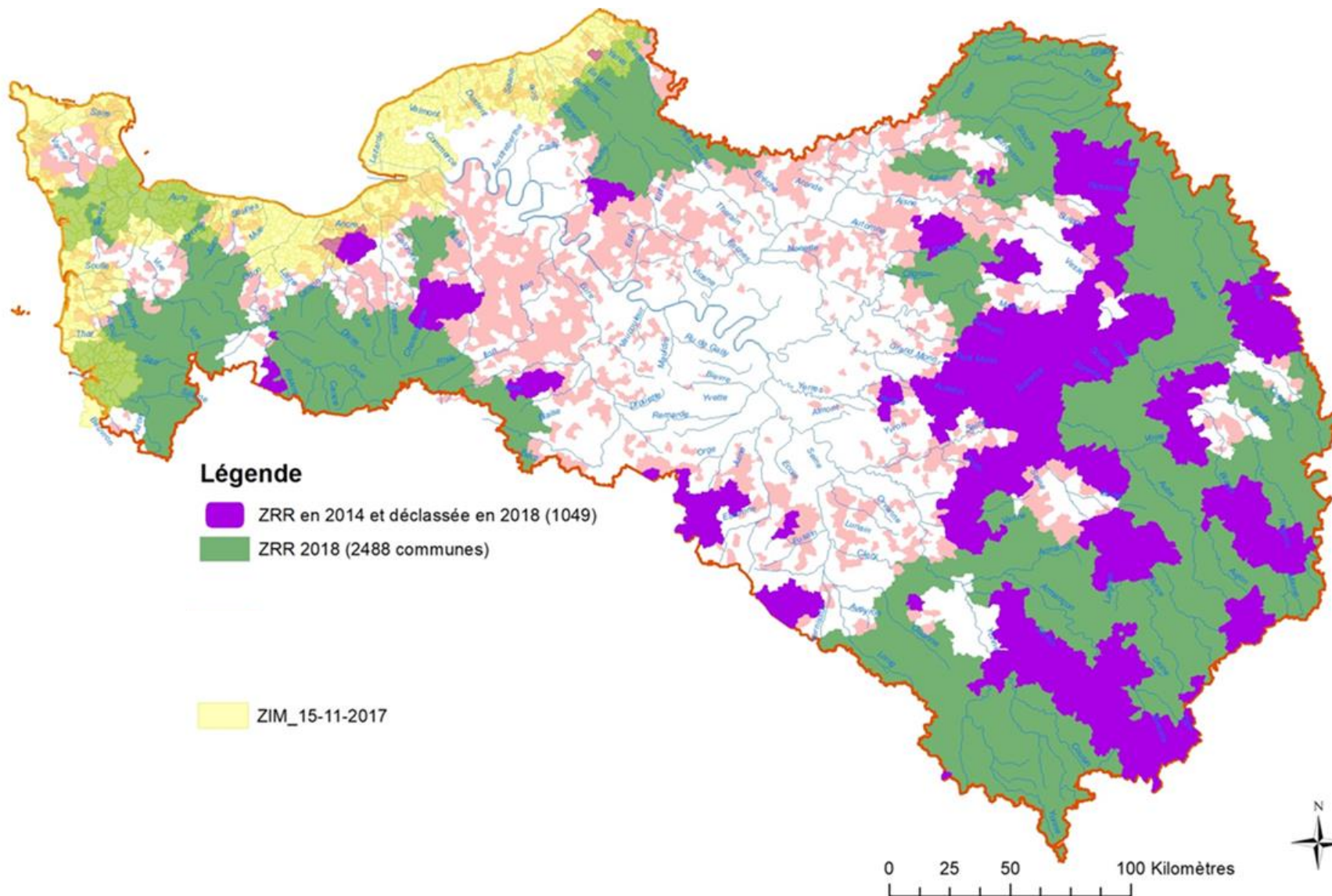
- En milieu rural taux d'aide de 60% en subvention
- Ailleurs subvention de 40% et avance de 20%

Pour le 11^e programme

Une nouvelle description des communes rurales:

- Les zones de revitalisation rurale ZRR définies au niveau national selon le potentiel fiscal des collectivités :
 - homogénéité d'analyse au niveau national
 - Convergence de l'ensemble des agences de l'eau sur ce zonage

Zones de Revitalisation Rurale du Bassin Seine-Normandie en 2017



Pour l'AEP

- Entre le pompage de l'eau jusqu'au château d'eau :
Reconduction du taux d'aide bonifié ayant cours au
10^e programme S 40%
- Après le château d'eau jusqu'au compteur du
particulier : nouvelle aide au renouvellement du
réseau de distribution pour lutter contre les fuites
40% de subvention (ce qui était financé par les
AAP en fin de 10^e programme est intégré dans le
11^e programme : de 20 à 30M€/an)



Merci de votre attention



Forum des acteurs de l'eau - Juin / juillet
2018